

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 18 juillet 2022, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 12 juillet 2022.

PRESENTS :

BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GOUEZIN Alain, GRIMAUT David, HERCOUËT Philippe, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à PECHA Virginie,
- BENOIT Jean-François donne pouvoir à URVOY Laurence,
- BERNU Sylvain donne pouvoir à LE BOUCHER Colette,
- BURLLOT David donne pouvoir à GOUEZIN Alain.
- CAURET Camille donne pouvoir à HERCOUËT Philippe,
- GAUVRIT Thierry donne pouvoir à HERCOUËT Philippe,
- GILLARD Nadine donne pouvoir à de LE MOIGNE Christine,
- GOASTER Samy donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- GUYMARD Jean-Luc donne pouvoir à SALLIER DUPIN Stéphane,
- LE MAUX Thierry donne pouvoir à FORTIN Céline,
- MERIAN Caroline donne pouvoir à MEGRET Yves,
- JEGU Josianne.

SECRETARE DE SEANCE : LINTANF Goulven

Délibération n°2022-076

Membres en exercice : 35 – Présents : 23 - Absents : 12 – Pouvoirs : 11

AFFAIRES SOCIALES ATELIERS DE FRANCAIS - CONVENTION DE PARTENARIAT

En 2009, la Ville de Lamballe a souhaité proposer des ateliers d'apprentissage du français pour les personnes d'origine étrangère lors de l'installation du CADA Coallia sur le territoire de Lamballe. L'objectif premier de ces ateliers était de permettre à ce public spécifique d'avoir accès à la langue française dans le cadre de ses démarches de la vie quotidienne.

Au fur et à mesure des années, des bénévoles se sont portés volontaires et les ateliers ont répondu à un public plus élargi avec notamment des personnes résidant sur le territoire de manière provisoire : emploi intérim dans le secteur agroalimentaire, résidence en alternance sur deux pays, ...

En 2016, la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) développe le « Café des langues » à destination des publics d'origine étrangère. Depuis le 1^{er} Janvier 2019, la MJC de Lamballe porte un agrément « Espace de vie sociale », qui lui est attribué par la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor.

Cet agrément constitue une reconnaissance par la CAF de l'innovation sociale, dont fait preuve l'Association par l'intermédiaire d'ateliers, de rendez-vous ou d'autres propositions relevant du développement et du renforcement du lien social. Au fil du temps, ce café des volontaires étrangers a étoffé son approche interculturelle pour ensuite renforcer son lien avec les personnes migrantes vivant sur la communauté de Lamballe-Armor.

En 2018, Penthivière Actions répond à un appel à projet et obtient l'agrément pour créer 30 places d'HUDA (Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile). En complément de l'intervention des professionnels missionnés dans le cadre de ce dispositif, Penthivière Actions développe des ateliers d'apprentissage du français et d'autres activités de soutien en s'appuyant sur un réseau de bénévoles.

De nouvelles propositions de formation Français Langues Etrangères (FLE) sont aujourd'hui mises en place sur le territoire de Lamballe-Armor :

- Pour les salariés de la Cooperl en CDI et intérimaire : formation possible via les employeurs (cooperl + intérim Actual)
- Pour les demandeurs d'emploi inscrits, ou non, à Pôle Emploi / Mission Locale / Cap Emploi, les Mineurs Non Accompagnés, les personnes en congé parental ou encore en arrêt maladie il existe le dispositif Prépa Clé, dispositif Région Bretagne

Ces dispositifs permettent à une majeure partie du public, accueilli par le service Vie Sociale et Prévention, de bénéficier d'un apprentissage de la langue Française avec des professionnels formés au FLE. Le public hébergé par le CADA - COALLIA et le HUDA de Penthivière Actions ne peut pas bénéficier de ces prestations.

En juin 2020, en raison de l'arrêt des ateliers liés à la crise sanitaire, la Ville de Lamballe-Armor fait un arrêt sur image sur l'ensemble de ces actions portées sur le territoire. Un travail de réflexion est mené en partenariat avec les associations Penthivière Actions et Maison des Jeunes et de la Culture.

Ces concertations ont conduit à la signature d'une convention de partenariat tripartite portant la mise en œuvre d'ateliers d'apprentissage du Français sur le territoire conclue pour une durée de 8 mois en avril 2021. À la suite du bilan de cette dernière et au contexte géopolitique, une nouvelle convention a été rédigée pour l'année 2022.

Vu la délibération n°2021-071 du 5 juillet 2021 approuvant le partenariat entre la Ville de Lamballe-Armor et les associations Penthivière Actions et la Maison des jeunes et de la Culture, selon les modalités fixées dans la convention,

Considérant le projet de convention, transmis aux Conseillers,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE le partenariat entre la Ville de Lamballe-Armor et les associations Penthivière Actions et Maison des Jeunes et de la Culture selon les modalités fixées dans la convention pour l'année 2022,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le
Pour le Maire absent,
Fabien VITEL
3^{ème} Adjoint au Maire

27 JUL. 2022



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

28 JUL. 2022

De l'affichage le

28 JUL. 2022